



ville de
frouard

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD

VILLE DE FROUARD

DECISION N° 2023/79

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'UTILISATION D'ILLUSTRATIONS – GALINGALE
- SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1**

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la signature, le 14 septembre 2021, d'une convention entre le Pôle culture de la Ville de Frouard et Galingale, représenté par Sophie Marchand résidant au 28, rue de la justice – 54320 Maxéville, relative à la cession des droits d'utilisation d'illustrations pour la malle pédagogique « Nos Héritages »,

Vu la nécessité de procéder au renouvellement desdits droits d'utilisation,

Vu le montant des droits à verser, arrêté à la somme de 400 €,

DECIDE

Article 1

De signer l'avenant n° 1 à la convention du 14 septembre 2021, entre la Ville de Frouard et Galingale, nécessaire au bon fonctionnement de la malle pédagogique « Nos héritages ».

Article 2

Précise que les crédits sont prévus à l'article 6288-313, du budget annexe « développement culturel » de l'exercice 2023.

Fait à Frouard, le 01 septembre 2023



Le Maire,
Pascal BARTOSIK